

**EB13.R81      Projet de programme et de budget pour 1955**

Le Conseil Exécutif,

Ayant examiné le **Projet de Programme et de Budget** du Directeur général pour l'exercice financier 1955 (*Actes officiels* N° 50),<sup>54</sup> conformément aux dispositions de l'article 55 de la Constitution et compte dûment tenu des termes de la résolution WHA5.62 de la Cinquième Assemblée Mondiale de la Santé,

1. SOUMET ce projet à la Septième Assemblée Mondiale de la Santé ; et
2. APPELLE l'attention de l'Assemblée de la Santé sur les observations particulières qui sont contenues dans la **Partie II** du rapport de sa treizième session.<sup>55</sup>